

NOTRE MISSION

Pro Bono Québec, un organisme sans but lucratif créé en 2008 à l'initiative du Barreau du Québec, a comme mission d'initier, de promouvoir et de coordonner le travail juridique *pro bono* (gratuit). *Pro Bono Québec* veut ainsi devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique *pro bono* visant à améliorer l'accessibilité à la justice au bénéfice de la population québécoise.

PROGRAMME DESTINÉ AUX CAUSES D'EXCEPTION, D'INTÉRÊT PUBLIC OU CAUSANT UN TORT IRRÉPARABLE

Pro Bono Québec a lancé un premier programme en mai 2009, lequel consiste à fournir des services juridiques gratuits à des citoyens ou à des groupes de citoyens répondant aux critères d'admissibilité suivants :

- Ne pas être admissibles à l'Aide juridique ou être incapables d'obtenir autrement les services pour lesquels une aide est demandée;
- Ne pas être en mesure de payer pour des services juridiques, compte tenu des coûts associés à la défense de leurs droits;
- Démontrer qu'il s'agit d'une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait être causé, ou encore une cause visant à améliorer les lois, le système juridique ou le système de justice québécois, canadien ou international.

Pro Bono Québec reçoit les demandes de services juridiques gratuits (formulaires disponibles en français et en anglais sur notre site Internet : www.probonoquebec.ca) et les soumet à un comité d'approbation qui détermine lesquelles sont acceptées.

Si la réponse du comité est positive, *Pro Bono Québec* réfère la demande à un cabinet ou à un avocat ayant contribué à la banque d'heures de services juridiques gratuits. Le choix du cabinet ou de l'avocat référé est basé sur la nature du dossier et, si possible, sur le lieu de résidence du demandeur.

Pro Bono Québec peut refuser toute demande de services juridiques gratuits si la vraisemblance d'un droit n'est pas établie ou si le recours a manifestement peu de chance de succès.

Des frais non remboursables de 20 \$ par demande sont exigés par *Pro Bono Québec* pour l'étude du dossier. Bien que les services juridiques soient gratuits, les débours, dépens, frais d'experts et autres frais sont entièrement à la charge du client.

D'autres programmes sont actuellement en développement. N'hésitez pas à consulter notre site Internet pour en apprendre davantage sur nos services.

LE PRO BONO, C'EST BON POUR LE ❤️!

POUR NOUS JOINDRE

C.P. 55043, CSP Notre-Dame
11, rue Notre-Dame Ouest
Montréal, Québec H2Y 4A7
Tél. : 514.954.3434 / 1 800.361.8495 #3434
Télécopieur : 514.954.3427
Courriel : info@probonoquebec.ca
Site Internet : www.probonoquebec.ca

NOS PARTENAIRES